



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale.....	201
Prévisions budgétaires supplémentaires pour 1951 : rapport du Secrétaire général (A/2006, A/C.5/466 et Corr.1).....	201
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1952 : a) prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général (A/1812 et Add.1, A/C.5/452, A/C.5/469, A/C.5/474, A/C.5/475); b) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1853, A/1988). Augmentation du montant du Fonds de roulement ( <i>suite</i> ).....	203
Examen en première lecture ( <i>suite</i> ).....	206

Président : M. T. A. STONE (Canada).

**Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale**

[Point 42\*]

1. Répondant à une question posée par Mlle WITTEVEEN (Pays-Bas) à propos des nominations à effectuer pour pourvoir les postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale, le PRÉSIDENT indique que les listes des candidatures présentées sont maintenant disponibles et suggère que la Commission procède aux élections aussitôt que sera terminée la seconde lecture du budget.

**Prévisions budgétaires supplémentaires pour 1951 : rapport du Secrétaire général (A/2006, A/C.5/466 et Corr.1.)**

[Point 40\*]

2. Le PRÉSIDENT attire l'attention de la Commission sur le rapport du Secrétaire général relatif aux prévisions budgétaires supplémentaires pour 1951 (A/C.5/466), ainsi que sur le quatorzième rapport de 1951 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/2006). Sous réserve de quelques observations, le Comité consultatif a recommandé que les crédits s'élevant à 47.798.600 dollars, ouverts pour l'exercice 1951 par la résolution 471 (V) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1950, soient augmentés de 1.126.900 dollars et portés ainsi à 48.925.500 dollars. Le chiffre de 1.126.900 dollars correspond au montant des crédits supplémentaires

\* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

demandés par le Secrétaire général (1.454.400 dollars), diminué de la somme de 327.500 dollars pour la fourniture d'insignes aux membres des forces armées des Nations Unies en Corée, somme qui sera incluse dans le chapitre 5 des prévisions de 1952.

3. M. HAMBRO (Norvège) demande, à propos du paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif, quelles seront en 1952 les sommes nécessaires pour le remboursement de l'impôt national sur le revenu payé par les membres du personnel des Nations Unies. Il fait remarquer que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à procéder à ce remboursement pour l'année 1951 et pour les années antérieures. Il se demande si le remboursement pour les années antérieures est maintenant achevé et il estime qu'il devrait être possible au Secrétaire général d'inscrire dans le budget de 1952 la somme représentant le remboursement de cet impôt sans qu'une prévision budgétaire supplémentaire soit nécessaire.

4. M. ANDERSEN (Secrétariat) indique qu'à moins que le Gouvernement des Etats-Unis n'accorde une exonération à ses ressortissants qui sont membres du personnel de l'Organisation, le montant nécessaire pour remboursement de cet impôt s'élèvera en 1952, d'après les informations que l'on possède actuellement, approximativement à la même somme qu'en 1951, soit 1.400.000 dollars.

5. M. HAMBRO (Norvège) demande si, du point de vue budgétaire, il ne vaudrait pas mieux inclure dans le budget ordinaire de 1952, la somme nécessaire au remboursement de l'impôt national, soit 1.400.000 dollars.

6. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires)

indique que sa réponse sera d'ordre psychologique et non d'ordre technique et ne satisfera peut-être pas le représentant de la Norvège. Il essaie toujours d'être optimiste et espère donc qu'un jour ou l'autre la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies sera ratifiée par tous les Etats Membres.

7. M. HAMBRO (Norvège) estime qu'il est plus sage d'être pessimiste qu'optimiste quand il s'agit de préparer un budget et demande au Comité consultatif de garder cette idée présente à l'esprit lorsqu'il étudiera les prévisions budgétaires pour l'année 1953.

8. M. POLLOCK (Canada), se référant à la section ii de la deuxième partie de l'annexe D du rapport du Secrétaire général (A/C.5/466), se demande si la somme de 70.000 dollars prévue au point g pour régler d'avance les primes d'assurance contre l'incendie et les dégâts matériels des bâtiments du Secrétariat au siège est bien justifiée. Il pense que l'Organisation aurait dû être son propre assureur pour les bâtiments du siège.

9. M. ANDERSEN (Secrétariat) déclare que le Secrétaire général a soigneusement étudié la question pour les bâtiments du siège. Les bâtiments sont tels que l'on court le risque de voir un seul incendie y causer de très grands dommages. Cela imposerait un fardeau supplémentaire si lourd aux Etats Membres qu'il a été jugé sage de prendre une assurance auprès d'une compagnie privée. Toutefois l'Organisation est son propre assureur en d'autres cas.

10. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) critiquant la manière dont le rapport du Secrétaire général sur les prévisions supplémentaires pour l'exercice financier 1951 a été préparé, indique que les prévisions budgétaires supplémentaires atteignent au total non pas 1.454.400 dollars, comme l'a déclaré le Secrétaire général, mais 2.987.000 dollars.

11. La délégation de l'URSS ne peut approuver les crédits supplémentaires demandés aux titres suivants: remboursement de l'impôt national sur le revenu payé par les membres du personnel des Nations Unies; services téléphoniques, câblogrammes, télégrammes, communications par radio et services postaux; fourniture d'insignes au personnel participant aux opérations de Corée; et personnel temporaire et consultants engagés pour aider le Cabinet du Secrétaire général à mettre en œuvre la résolution 377 (V) du 3 novembre 1950 intitulée « L'Union pour le maintien de la paix » et la résolution 494 (V) du 20 novembre 1950 sur le développement d'un programme de vingt ans destiné à assurer la paix par l'action des Nations Unies. M. Rochtchine rappelle que la délégation de l'URSS a voté contre ces deux dernières résolutions. La délégation de l'URSS ne peut pas non plus approuver les crédits supplémentaires demandés en raison de la prolongation de la cinquième session de l'Assemblée générale et les sommes additionnelles demandées pour le Département des conférences et des services généraux. Les ouvertures de crédits supplémentaires demandés ne se justifient pas et montrent seulement que l'Administration n'a pas été capable de gérer les fonds de l'Organisation des Nations Unies dans un esprit d'économie. Les dépenses afférentes aux postes pour lesquels des ouvertures de crédits supplémentaires ont été demandées devraient être couvertes par un prélèvement sur les réserves existantes.

12. La délégation de l'URSS ne s'oppose cependant pas aux ouvertures de crédits supplémentaires qui ont été autorisées dans le budget de 1950 et qui sont

demandées pour l'équipement du siège, ou aux crédits à ouvrir au titre des congés dans les foyers de certains membres du personnel dont le congé tombe en 1952 et qui ont été désignés pour assurer le service de la sixième session de l'Assemblée générale, ou enfin aux sommes supplémentaires demandées par la Cour internationale de Justice pour couvrir l'augmentation des frais d'impression. La délégation de l'URSS votera cependant contre le montant total supplémentaire demandé par le Secrétaire général dans son rapport et attire l'attention de la Commission sur l'extravagance dont fait preuve le Secrétariat dans la gestion des fonds de l'Organisation des Nations Unies.

13. M. HAMBRO (Norvège) comprend les appréhensions du représentant de l'URSS et les partage dans une certaine mesure. Les membres de la Commission ne devraient cependant pas oublier que, si le Secrétaire général a dû présenter des prévisions de dépenses supplémentaires, c'est à cause des décisions prises par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, qui ont obligé l'Administration à effectuer des dépenses dépassant les crédits prévus au budget.

14. Se référant au paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif, M. Hambro attire l'attention sur les sommes considérables consacrées aux expéditions de courrier à l'occasion de la Journée des Nations Unies et des activités relatives à la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale; il exprime l'espoir que le Secrétariat tiendra compte de l'avertissement donné sur ce point par le Comité consultatif.

15. M. MACHADO (Brésil), qui se prononce en faveur des ouvertures de crédits supplémentaires, signale que les sommes dont il s'agit ont déjà été dépensées et que la Commission devra donc approuver les demandes de crédits correspondants.

16. Pour le financement des dépenses supplémentaires, le Secrétaire général peut procéder, soit à des prélèvements sur le Fonds de roulement, soit à des virements de fonds entre différents chapitres du budget. M. Machado estime qu'il conviendrait que l'on soumette à la Commission la liste des postes qui ont été financés par voie de recours au Fonds de roulement et qui n'étaient pas inscrits au budget ordinaire.

17. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif aux termes de laquelle les crédits s'élevant à 47.798.500 dollars ouverts pour l'exercice 1951 par la résolution 471 (V) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1950, doivent être augmentés de 1.126.900 dollars et portés à 48.925.500 dollars. Le chiffre de 1.126.900 dollars correspond au montant total des crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général (1.454.400 dollars), diminué de la somme de 327.500 dollars mentionnée au paragraphe 11 du rapport de 1951 du Comité consultatif.

*Par 37 voix contre 5, avec une abstention, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture.*

18. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) espère qu'en approuvant la recommandation du Comité consultatif, la Commission a également approuvé la suggestion formulée au paragraphe 6 du rapport du Comité.

19. Le PRESIDENT déclare qu'à son sens, la Commission, en approuvant les recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport, a

ainsi approuvé la suggestion en question. Quoi qu'il en soit, le rapport du Rapporteur contiendra une mention spéciale concernant le paragraphe 6.

20. Mlle WITTEVEEN (Pays-Bas) s'associe aux observations du Président du Comité consultatif.

**Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1952 : a) prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général (A/1812 et Add.1, A/C.5/452, A/C.5/469, A/C.5/474, A/C.5/475); b) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1853, A/1988)**

[Point 41\*]

**AUGMENTATION DU MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT (suite)**

21. Le PRÉSIDENT, rappelant les débats dont a déjà fait l'objet à la 301<sup>e</sup> séance, la proposition contenue dans la note du Secrétaire général relative à une augmentation du montant du Fonds de roulement (A/C.5/452), se réfère au paragraphe 10 du onzième rapport de 1951 du Comité consultatif (A/1988); aux termes de ce paragraphe, le Comité recommande, à titre temporaire, que le solde de l'excédent budgétaire disponible (1.239.000 dollars), qui devait être porté en déduction des contributions de l'année 1952, soit viré au Fonds de roulement au lieu d'être porté en déduction des contributions annuelles, comme cela a été le cas jusqu'ici. Dans le même paragraphe, le Comité recommande en outre qu'à sa septième session, l'Assemblée générale examine à nouveau la situation afin, soit de confirmer le virement du solde mentionné ci-dessus (en y ajoutant, en cas de besoin, de nouveaux excédents budgétaires), soit de décider que le solde déjà viré viendra en déduction des contributions de 1953.

22. M. MELAS (Grèce) estime qu'en augmentant le montant du Fonds de roulement, on encouragera la tendance à la dépense. Les Etats Membres qui, malgré de grandes difficultés d'ordre financier, versent ponctuellement leurs contributions, se voient maintenant demander de consentir de nouvelles avances au Fonds de roulement, alors que d'autres Etats Membres sont en retard sur leurs paiements. M. Melas propose que des mesures soient prises pour que les Etats en question procèdent au versement de leurs arriérés de contribution.

23. M. POLLOCK (Canada), rappelant les débats qui se sont déroulés sur cette question au sein de la Commission, signale que l'une des opinions exprimées par sa délégation à cette occasion avait directement trait à la question soulevée par le représentant de la Grèce et à celle des rapports qui existent entre le Fonds de roulement et les autres dépenses engagées par l'Organisation.

24. La délégation du Canada est prête à accepter la proposition du Comité consultatif, mais il convient, à son avis, que, dans le rapport du Rapporteur, la question des arriérés et les autres points analogues qui ont été soulevés fassent l'objet d'une attention particulière.

25. M. MACHADO (Brésil) approuve les recommandations formulées par le Comité consultatif et appuie la déclaration du représentant de la Grèce. S'il faut augmenter le montant du Fonds de roulement, cela provient, en fait, des arriérés de contributions. M. Machado

estime toutefois que la Commission doit tenir compte de la situation qui existe et veiller à ce que le budget adopté avant la fin de l'exercice financier comporte les crédits nécessaires pour toutes les dépenses que l'on peut raisonnablement prévoir.

26. Il signale à la Commission que, suivant la note du Secrétaire général (A/C.5/452), tout excédent budgétaire provenant d'économies réalisées doit être viré au Fonds de roulement. Il ne voit pas d'objection à cette procédure, mais il pense qu'à l'avenir, avant de procéder au virement de ces sommes, il conviendrait de faire les déductions nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes aux nouveaux postes financés au moyen de prélèvements sur le Fonds de roulement.

27. M. Machado propose à tous les représentants d'appeler l'attention de leur gouvernement sur les difficultés auxquelles l'Organisation des Nations Unies doit faire face du fait des arriérés non réglés et des retards dans le paiement des contributions. Si l'on pouvait remédier à cet état de choses, il ne serait pas nécessaire d'augmenter le montant du Fonds de roulement.

28. M. BRENNAN (Australie) dit que sa délégation ne verrait pas sans déplaisir le Fonds de roulement augmenté, car cela ne ferait qu'aggraver la pénurie de dollars dont souffre l'Australie. Cette augmentation ne serait pas nécessaire s'il était possible de résoudre la question des retards survenant dans le paiement des contributions des divers Etats, ou si l'on pouvait trouver le moyen de recueillir les contributions à une époque plus avancée de l'exercice financier. Il semble que la période difficile soit celle de mars-avril, où les rentrées budgétaires sont encore peu nombreuses et où la réserve du Fonds de roulement se trouve dangereusement réduite.

29. Deux possibilités s'offrent donc aux gouvernements; ils peuvent décider d'augmenter le montant du Fonds de roulement, ou bien prendre des dispositions en vue du versement d'une partie importante des contributions pendant le premier trimestre de l'année et, éventuellement, du solde avant la fin du premier semestre. M. Brennan se rend compte de la difficulté que soulèverait l'adoption de la deuxième possibilité: les gouvernements pourraient être amenés, dans certains cas, à modifier leur procédure financière constitutionnelle. Toutefois, les gouvernements seraient peut-être disposés à étudier, l'année prochaine, le moyen d'opérer des versements plus rapides. Il existerait évidemment une troisième solution bien qu'elle soit assez sévère: ce serait d'inviter le Secrétaire général à limiter le montant des dépenses au montant des contributions qui semblent devoir être versées. M. Brennan désirerait connaître l'opinion des autres délégations sur ces deux propositions.

30. M. ANDERSEN (Secrétariat) explique que le Secrétaire général s'est jugé tenu d'attirer l'attention de la Commission sur le fait qu'en 1951 le Fonds de roulement est parfois descendu à un niveau très bas. Les délégations comprendront certainement la nécessité de posséder une réserve assez importante pour que l'Organisation soit en mesure de payer les dépenses prévues pour un certain temps.

31. En réponse au représentant de l'Australie, M. Andersen dit que le Secrétaire général reconnaît qu'il ne serait pas nécessaire d'augmenter le Fonds de roulement si les contributions des Etats Membres étaient

reçues au cours du premier trimestre de chaque exercice. Dans la lettre qu'il adresse tous les ans aux gouvernements des Etats Membres, le Secrétaire général cite toujours le paragraphe 4 de l'article V du règlement financier, relatif aux versements à effectuer dans les trente jours. Lorsque le Secrétaire général a envoyé cette lettre, tout ce qu'il peut faire est de rappeler de temps en temps leurs obligations aux gouvernements des Etats Membres.

32. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) estime que la question soulevée par le représentant de l'Australie est très importante. Il semble au Comité consultatif que l'ajustement des dépenses aux recettes au cours de l'exercice financier présente des difficultés insurmontables, du fait que le versement des contributions s'échelonne sur toute une année et qu'il peut même n'avoir lieu que l'année suivante. En 1949, l'Assemblée générale a recommandé aux institutions spécialisées de proportionner leurs dépenses au montant des contributions qu'elles pouvaient raisonnablement s'attendre à recevoir pour l'exercice 1950 [résolution 311 C (IV)]. Ce qui importe, ce n'est pas la date effective des versements, c'est le montant des contributions que chaque institution peut compter recevoir chaque année, quelle que soit la date exacte du versement.

33. M. RECHENDORFF (Danemark) dit que la délégation danoise est opposée en principe à toute augmentation du Fonds de roulement et il estime lui aussi qu'il convient de rechercher d'autres moyens de résoudre le problème. Toutefois, la délégation danoise accepte la proposition du Comité consultatif, figurant au paragraphe 10 du rapport du Comité, en ce qui concerne le virement à titre provisoire du solde de l'excédent budgétaire au Fonds de roulement.

34. M. FOURIE (Union Sud-Africaine) rappelle que, l'année précédente, lorsque la question du prêt à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a été étudiée, on a donné l'assurance que ce prêt n'affecterait pas la situation du Fonds de roulement. Il se demande si l'on n'aurait pas pu, dès cette époque, prévoir le danger qui s'est manifesté plus tard. L'octroi de ce prêt n'est sans doute pas l'unique raison de la situation dans laquelle se trouve le Fonds de roulement, puisque ce prêt est en voie de remboursement, mais, à l'avenir, il sera nécessaire d'étudier la question avec plus de soin lorsqu'on recommandera l'octroi d'un prêt. Le but du Fonds de roulement est de garantir la solvabilité de l'Organisation des Nations Unies en tant que telle et, si désireux que l'on soit de venir en aide aux institutions spécialisées, il semble que le Secrétaire général ait le devoir de ne plus recommander de prêt, lorsque la structure financière de l'Organisation s'en trouverait compromise.

35. Comme on l'a déjà signalé, la nécessité d'augmenter le montant du Fonds de roulement résulte surtout du retard dans le versement des contributions. Ce problème ne sera pas résolu par l'augmentation du Fonds. La délégation de l'Union Sud-Africaine est disposée à appuyer la recommandation du Comité consultatif relative à un virement, à condition qu'il ne s'agisse que d'une mesure provisoire.

36. M. ANDERSEN (Secrétariat), en réponse au représentant de l'Union Sud-Africaine, rappelle dans quelles circonstances ce prêt a été accordé à la FAO. Les dépenses mensuelles de l'Organisation des Nations

Unies étant d'environ quatre fois le montant du prêt accordé, il était difficile de refuser le prêt de cette somme relativement modique. De plus, en dépit de ce prêt, l'Organisation a réussi à faire face à toutes ses obligations financières en 1951. La Commission reconnaîtra qu'en raison de l'incertitude qui plane sur les dates où l'on peut compter recevoir les contributions des gouvernements, il est difficile de dire avec précision quelle sera la situation financière six mois plus tard. Si le Secrétaire général avait pensé qu'il serait obligé de faire des prélèvements aussi importants dans le Fonds de roulement, il n'aurait probablement pas recommandé d'accorder le prêt en question.

37. M. FOURIE (Union Sud-Africaine) remercie M. Andersen de ses explications, mais il estime qu'il subsiste des raisons de s'inquiéter puisque treize mois après avoir accordé ce prêt, le Secrétaire général demande une augmentation de 25 pour 100 du montant du Fonds de roulement.

38. M. ADARKAR (Inde) fait siennes les observations des représentants de la Grèce, du Brésil et de l'Union Sud-Africaine en ce qui concerne le lien qui existe entre les arriérés des contributions et la demande d'augmentation du montant du Fonds de roulement. Il semble que la question doive se poser en permanence et il vaudrait mieux par conséquent attaquer le mal à sa racine que proposer de simples palliatifs. Les avances que certains gouvernements ont consenties au Fonds de roulement compensent en somme les arriérés de contributions des autres et les prêts consentis à des institutions spécialisées compensent peut-être aussi les arriérés de contributions au budget de ces institutions. M. Adarkar rappelle de quelle manière pratique le problème des contributions est traité par les Parties contractantes à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, où chacune est invitée à fournir en séance plénière des explications sur le retard de ses versements. Il serait peut-être utile d'employer à l'Organisation des Nations Unies une procédure analogue comportant éventuellement limitation des droits de vote, bien qu'il soit exact que certains des retards apportés au versement des contributions sont excusables.

39. De toutes façons, il est évident que la méthode actuelle, selon laquelle certains gouvernements paient leurs contributions au début de l'année tandis que d'autres les paient à la fin est peu équitable. M. Adarkar se demande s'il ne serait pas possible de faire verser toutes les contributions au plus tard au mois d'août de chaque année. Le Gouvernement de l'Inde serait disposé à examiner toute proposition concrète qui serait formulée en vue d'améliorer les dispositions actuelles. La proposition du Comité consultatif relative à un virement au Fonds de roulement a grande valeur pratique actuellement, mais le problème est un problème à long terme et le Comité doit étudier la possibilité d'autres dispositions, et, notamment, les propositions que les délégations pourraient faire en prévision de l'avenir.

40. En ce qui concerne les propositions du Secrétaire général (A/C.5/452), la délégation de l'Inde se prononcera en faveur de la procédure suggérée à l'alinéa c), sous réserve toutefois que le virement soit différé d'un an, afin de permettre l'étude de toute nouvelle disposition qui serait proposée.

41. M. MACHADO (Brésil) suggère que le Secrétaire général pourrait s'adresser utilement à chaque gouver-

nement pour s'enquérir de l'époque de l'année à laquelle il leur serait plus commode de verser leurs contributions. Les gouvernements qui sont ordinairement parmi les derniers à verser leurs contributions pourraient trouver le moyen de prendre des meilleures dispositions. De toute façon, si l'on recueillait les renseignements qu'il propose de demander, l'examen du problème serait facilité l'année prochaine.

42. M. BRENNAN (Australie) fait remarquer qu'il semble admis par tous les représentants qu'une augmentation du Fonds de roulement doit être évitée si possible et que le véritable problème consiste dans le retard des gouvernements à verser leurs contributions. Mais la nécessité d'une augmentation provient au moins autant du fait que certains versements ne sont pas effectués assez tôt dans l'année que des arriérés qui sont reportés à l'année suivante. Étant donné le désir général d'éviter une augmentation, les gouvernements pourraient peut-être envisager de payer leur contribution plus tôt; ils pourraient notamment effectuer un versement partiel de leur contribution à l'Organisation des Nations Unies dans l'année précédant celle dans laquelle cette contribution est effectivement exigible. M. Brennan propose que les gouvernements des Etats Membres soient invités à rechercher les méthodes grâce auxquelles, dans la limite de leur procédure constitutionnelle, ils pourraient verser une partie importante de leur contribution au cours du premier trimestre de chaque année et à rendre compte du résultat de ces recherches à la prochaine session de l'Assemblée générale.

43. Une autre mesure utile pourrait être d'inclure dans le budget de 1952 une disposition relative au remboursement de l'impôt national sur le revenu payé par certains membres du personnel. La somme supplémentaire nécessaire au remboursement de l'impôt national sur le revenu est de 1.400.000 dollars, alors que le solde de l'excédent budgétaire dont on propose le transfert au Fonds de roulement pour l'augmenter, se monte à 1.239.000 dollars. M. Brennan sait bien que cette procédure n'allégerait pas le fardeau financier qui pèse sur les gouvernements, mais elle pourrait constituer une présentation plus réaliste du budget et servir à maintenir le Fonds de roulement à son niveau actuel, sans mettre en danger les finances de l'Organisation des Nations Unies. Il serait heureux de connaître l'opinion du Président du Comité consultatif sur la suggestion qu'il vient de faire.

44. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique qu'il fera au représentant de l'Australie essentiellement la même réponse qu'il a faite au représentant de la Norvège.

45. Répondant à la question soulevée par le représentant de l'Inde, M. Aghnidès explique que le Comité consultatif estime qu'on peut s'attendre à ce que la période véritablement critique pour les finances de l'Organisation des Nations Unies se produise au début de 1953, et que l'augmentation du Fonds de roulement envisagée à partir de 1952, permettrait tout au moins au Secrétaire général de faire face, dans une certaine mesure, aux difficultés qui pourraient se produire au cours de la période sus-visée.

46. M. ABBASI (Pakistan) fait remarquer que, si la période difficile doit vraisemblablement se produire au début de 1953, il ne paraît pas nécessaire d'augmenter le Fonds de roulement immédiatement. Le

Gouvernement du Pakistan partage l'opinion qu'ont déjà exprimée un certain nombre d'orateurs, à savoir que la décision d'augmenter le Fonds de roulement ne devrait pas être prise tant que d'autres moyens de résoudre le problème n'ont pas été examinés.

47. LE PRESIDENT déclare que la délégation du Canada lui a demandé de confirmer que le rapport de la Cinquième Commission ferait spécialement mention de la nécessité de tenir dûment compte de tous les aspects de la question, notamment du rapport direct entre le paiement des arriérés et le montant du Fonds de roulement, de la nécessité de verser toutes les contributions au début de l'année et des répercussions que peuvent avoir les requêtes spéciales (faites, par exemple, en faveur de programmes extra-budgétaires ou de prêts à consentir à des institutions spécialisées) sur le montant du Fonds de roulement. Le rapport devrait mentionner également que plusieurs délégations ont exprimé le vœu que tous les aspects de la question donnent lieu à une étude approfondie et que le Secrétaire général et le Comité consultatif fassent au cours de 1952 des recommandations appropriées. Le Président assure la délégation du Canada qu'il sera donné suite à sa demande.

48. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que la délégation de l'URSS a toujours été d'avis que le budget annuel de l'Organisation des Nations Unies devrait être stabilisé à 35 millions de dollars et le Fonds de roulement à 20 millions de dollars. Il se voit donc obligé de s'opposer à la recommandation du Comité consultatif selon laquelle le solde de l'excédent budgétaire disponible pour 1952 devrait être transféré au Fonds de roulement, même s'il ne s'agit là que d'une mesure provisoire.

*Par 37 voix contre 5, avec 2 abstentions, les recommandations contenues dans le onzième rapport de 1951 du Comité consultatif (A/1988) sont adoptées en première lecture.*

49. LE PRESIDENT indique qu'un projet de résolution rendant formelle la recommandation contenue au paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif sera soumis à la Cinquième Commission en temps opportun.

50. Il appelle l'attention de la Commission sur la proposition du représentant de l'Australie, aux termes de laquelle les Etats Membres seraient invités à rechercher les méthodes grâce auxquelles, dans la limite de leur procédure constitutionnelle, ils pourraient verser une partie importante de leur contribution au cours du premier trimestre de chaque année et à rendre compte du résultat de ces recherches à l'Assemblée générale lors de sa septième session.

51. En réponse à M. MACHADO (Brésil) le PRESIDENT déclare que l'adoption de la proposition du représentant australien n'empêchera pas la suggestion de la délégation brésilienne d'être soigneusement étudiée.

52. M. VORYS (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il n'appuiera la proposition du représentant de l'Australie que si elle n'implique aucun engagement de la part des gouvernements.

53. LE PRESIDENT estime que cette condition ressort clairement de la rédaction du texte.

*Par 38 voix contre zéro, avec 7 abstentions, la proposition du représentant de l'Australie est adoptée.*

54. Le **PRESIDENT** annonce que la proposition qui vient d'être adoptée sera incorporée au texte officiel du projet de résolution sur le Fonds de roulement qui, comme il l'a déjà annoncé, sera soumis à la Commission.

55. Mlle **WITTEVEEN** (Pays-Bas) dit que, bien que la délégation des Pays-Bas eût préféré pouvoir étudier à loisir la proposition du représentant de l'Australie, elle l'a appuyée, à la condition que cette proposition n'implique aucun engagement de la part des gouvernements.

56. M. **BUSTAMANTE** (Mexique) dit qu'il a voté en faveur du rapport du Comité consultatif, étant bien entendu que la recommandation contenue au paragraphe 10 de ce rapport est sujette à révision. M. Bustamante a pu voter en faveur de la proposition australienne, mais uniquement parce que le texte indiquait clairement que cette proposition ne recommande aucune modification des procédures constitutionnelles existantes.

### *Examen en première lecture (suite)*

**TITRE I, CHAPITRE 1. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SES COMMISSIONS ET COMITÉS; TITRE VIII, CHAPITRE 25. DOCUMENTS OFFICIELS : PRÉVISIONS RÉVISÉES**

57. Le **PRESIDENT** attire l'attention de la Commission sur le rapport que le Secrétaire général a présenté au sujet des prévisions de dépenses supplémentaires au titre du chapitre 1 et du chapitre 25, dépenses découlant de la prolongation de la session de l'Assemblée générale jusqu'en 1952 (A/C.5/469). Le rapport se borne d'ailleurs à proposer le virement des crédits de l'exercice 1951 à l'exercice 1952.

*A l'unanimité, la proposition contenue dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/469) est adoptée.*

**TITRE II, CHAPITRE 5. ENQUÊTES ET RECHERCHES; CHAPITRE 5 a, SERVICE MOBILE DES NATIONS UNIES**

58. M. **ANDERSEN** (Secrétariat) fait observer que dans le document A/C.5/474, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale d'adopter l'ouverture de crédits provisoires avant les fêtes de Noël, pour l'autoriser à engager des dépenses et à effectuer des paiements au début de l'exercice 1952 et lui permettre d'inviter, le plus tôt possible, les gouvernements des Etats membres à verser au moins une part importante de leurs contributions au titre de l'exercice 1952, ce qui éviterait d'avoir encore recours au Fonds de roulement.

59. Etant donné les circonstances, le Secrétaire général suggère (A/C.5/475) d'ouvrir provisoirement des crédits de 2.800.000 dollars et 600.000 dollars, au titre des chapitres 5 et 5 a respectivement. Ces chiffres représentent l'évaluation, aussi exacte qu'il est possible de la faire pour le moment, des sommes qui seront effectivement nécessaires, mais les prévisions détaillées pour certaines des missions doivent encore être établies.

60. Le fait que le Secrétaire général propose d'ouvrir à titre provisoire, des crédits du montant de 2.800.000 dollars pour le chapitre 5, alors que dans son deuxième rapport de 1951 (A/1853), le Comité consultatif recommandait d'ouvrir un crédit de 2.500.000 dollars, provient du fait qu'une certaine partie (environ 300.000 dollars) du coût d'achat total des médailles militaires pour la Corée a été virée de l'exercice 1951 à l'exercice 1952.

61. Mlle **WITTEVEEN** (Pays-Bas) fait observer que le Comité consultatif n'a approuvé l'ouverture des crédits pour le chapitre 5 que sous forme d'une somme globale; si les propositions du Secrétaire général sur le mode de répartition de la somme globale entre les divers articles devaient être examinées, il semblerait nécessaire de suivre la procédure normale qui veut que le Comité consultatif présente un rapport en la matière.

62. M. **FOURIE** (Union Sud-Africaine) rappelle que, lorsque l'on a étudié la question de créer un service mobile des Nations Unies, le Secrétariat a prétendu que cette création permettrait de réaliser des économies substantielles sur les dépenses afférentes aux missions. M. Fourie espère que la Commission sera ultérieurement informée de la mesure dans laquelle ces espoirs se sont réalisés.

63. Le **PRESIDENT** dit qu'il croit savoir que ces renseignements seront fournis au moment de la présentation des prévisions budgétaires détaillées pour les divers articles du chapitre 5.

64. M. **ADARKAR** (Inde) fait observer que la procédure proposée dans le document A/C.5/474 serait applicable à bien d'autres chapitres que les chapitres 5 et 5 a. Il faut donc d'abord prendre une décision sur cette proposition.

65. M. **MACHADO** (Brésil) dit que, si l'on demande aux gouvernements de payer leurs contributions en deux versements, ils devront mettre deux fois en mouvement l'appareil législatif pour voter les crédits demandés, et il se pourrait, dans ces conditions, que les contributions soient reçues encore plus tard qu'à l'heure actuelle. De plus, on peut s'imaginer l'effet produit, au point de vue psychologique, si l'on demandait aux gouvernements de verser leurs contributions plus tôt, tout en ne leur faisant connaître le montant définitif de ces contributions que lorsque l'exercice serait déjà très avancé. La Commission ferait mieux d'approuver, à titre définitif, les crédits proposés, tout en invitant le Secrétaire général à veiller avec un soin particulier à la manière dont ils seront dépensés. La Commission devrait aussi approuver les observations pertinentes formulées par le Comité consultatif dans son rapport (A/1833), étant donné qu'elles soulèvent des questions de principe.

66. M. **VORYS** (Etats-Unis d'Amérique) reconnaît que la fixation provisoire du montant des contributions n'encouragerait guère les Etats à agir rapidement. Chaque année sans doute, le budget des Nations Unies est, dans un certain sens, provisoire, du fait que les dépenses doivent être ajustées en fonction des circonstances, et tous les gouvernements des Etats Membres savent très bien qu'en raison des circonstances spéciales dans lesquelles se tient cette année la session de l'Assemblée générale, il sera nécessaire de procéder, en 1952, à plus d'ajustements que d'habitude. Toutefois, on ne voit pas pourquoi la Commission ne s'efforcerait pas d'établir un budget aussi précis et sérieux que possible, ni pourquoi l'Assemblée générale ne l'approuverait pas comme elle l'a toujours fait.

67. M. **BUSTAMANTE** (Mexique) et Lord **WAKEHURST** (Royaume-Uni) appuient le point de vue exprimé par le représentant des Etats-Unis. Ils estiment que la Commission ne devrait pas adopter pour le chapitre 5 des crédits supérieurs à ceux qu'a recommandés le Comité consultatif. Lord Wakehurst ajoute qu'il appuiera une recommandation en ce sens, sous réserve que le rapport du Rapporteur fasse bien apparaître

que l'approbation d'un crédit global, ainsi qu'il est proposé, n'empêchera nullement d'étudier en détail, à une date ultérieure, chacun des articles.

68. M. ANDERSEN (Secrétariat) explique la raison pour laquelle le Secrétaire général a pensé que l'Assemblée générale ne pourrait donner son approbation définitive au budget de 1952 avant les fêtes de Noël : c'est qu'il n'a pas encore été pris de décision sur un certain nombre de propositions qui, si elles sont adoptées, auront d'importantes incidences financières; telles, par exemple, la proposition d'accorder une indemnité de vie chère au personnel en service au siège, ce qui exigera des crédits supplémentaires d'un montant de 1.330.000 dollars, ainsi que le crédit supplémentaire de un million de dollars que l'on se propose de demander au titre du budget de 1952, en vue de la construction des nouveaux bâtiments du siège.

69. Si le budget est adopté en définitive avant les fêtes de Noël, et si l'Assemblée adopte ensuite ces propositions, elles devront être financées au moyen du Fonds de roulement.

70. Le PRESIDENT fait observer que la tâche de la Cinquième Commission est particulièrement délicate au cours de la partie de la session qui a lieu en 1951, parce que la Commission doit établir le budget pour un exercice financier durant une partie duquel l'Assemblée générale pourra, sur la recommandation d'autres Commissions, prendre des décisions grosses de conséquences budgétaires pour l'exercice 1952.

71. M. HSIA (Chine) partage l'inquiétude exprimée par plusieurs autres représentants. Il reconnaît que le montant total du budget ne peut être que provisoire, puisqu'il reste encore à prendre des décisions sur un grand nombre de points. Toutefois, cela ne veut pas dire que l'on ne peut adopter définitivement, dès maintenant, aucun des articles du budget; dans la grande majorité des cas, il n'y a même aucune raison de considérer les crédits proposés comme provisoires. M. Hsia acceptera donc la procédure proposée par le Secrétaire général dans le document A/C.5/474.

La séance est levée à 13 h. 15.